

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre,
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ÉTIENNE DE FOUGÈRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CABAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

Étaient présents : M. CABAS Jean-Paul – M. BERTOMEU Serge – M. LIABOT Frédéric – M. GRELET Rémy – M. RIGAUT Bruno – M. TOMEO Thierry - Mme AUDEVAL PAGES Nicole - M. FERNAND Patrick - M. RADIGOIS Maurice - Mme CANU Nathalie

Absents : Mme FILIPOZZI Juliette - Mme GIRAUD Marie-Laure

Procurations : Mme MAYET-LORENZATO Jeannine à M. CABAS Jean-Paul – M. SONSON Alain à Mme CANU Nathalie

Secrétaire de séance : Mme CANU Nathalie

1- Extension du réseau eau potable Impasse de Longueville

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2022-03-21-00001 en date du 21 mars 2022 portant actualisation des compétences transférées au syndicat EAU47 au 21 mars 2022 et de ses statuts ;

Vu la délibération du syndicat EAU47 n°22_045_CBIS du 31 mars 2022 relative à la détermination des règles de financement des équipements.

Vu la demande de la Commune de Saint-Etienne-de-Fougères pour la réalisation des travaux d'extension du réseau eau potable pour l'alimentation de 5 maisons sur puits au syndicat EAU47 ;

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du montant prévisionnel de 36 050 € HT pour l'ensemble des travaux d'extension du réseau eau potable pour l'alimentation de 5 maisons sur puits ;
- DONNE son accord pour la participation de la collectivité aux travaux indiqués ci-dessus pour un montant prévisionnel de 31 050 €, calculé selon les règles du syndicat EAU47, **sous réserve du résultat de la Commune,**

| Description des travaux | Montant total HT | Participation Eau47 | Participation Commune De Saint-Etienne-de-Fougères en € |
|--|------------------|---------------------|---|
| Extension de réseau pour desserte de maisons existantes sur puits Réseau PeRD 40 mm | 36 050 | 5000 | 31 050 |

- ACCEPTE le principe de paiement avant le lancement des travaux de 50% de la participation prévisionnelle et du solde de celle-ci à la réception des travaux ajusté sur le montant définitif des travaux.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Monsieur RIGAUT se retire lors du débat et ne participe pas au vote.

2- Acquisition immeuble cadastré B407, B881, B882 et B929 – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°20220518D2, en date du 18/05/2022, concernant l'acquisition des parcelles B 407, B 881, B 882, B 929, sises Grand Rue et notamment son plan de financement.

Considérant le prix de vente d'un montant de 82 000 € (hors frais de notaire),

Vu les diagnostics immobiliers,

Vu l'octroi d'un prêt relais par le Crédit agricole en date du 08/07/2022,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le plan de financement initial en y intégrant une demande de subvention au titre de la DETR.

Monsieur le Maire précise que la partie travaux sera étudiée dans un second temps.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

| Sources | Montant | Taux |
|--|-----------------|---------|
| Fonds propres | 34 200 € | |
| Sous-total autofinancement | 34 200 € | |
| Etat (DETR ou DSIL) | 32 800 € | 40 % |
| Fonds de concours CAGV | 15 000 € | 18.29 % |
| Sous-total subventions publiques* | 47 800 € | |
| Total TTC | 82 000 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération d'achat de l'immeuble cadastré B 407, B 881, B 882, B 929, sis Grand Rue, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3- Installation PAC dans le réfectoire de l'école – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les 3 classes sont équipées d'un système de PAC.

Seul, le réfectoire de l'école en est dépourvu. Le chauffage actuel est composé de radiateurs électriques vétustes donc énergivores.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'installation d'un système de pompe à chaleur dans le réfectoire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

| Sources | Montant | Taux |
|--|------------------|------|
| Fonds propres | 3164.08 € | |
| Sous-total autofinancement | | |
| Etat (DETR ou DSIL) | 2109.38 € | 40 % |
| Sous-total subventions publiques* | | |
| Total HT | 5273.46 € | |
| TVA 20 % | 1054.69 € | |
| Total TTC | 6328.15 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération d'installation d'une PAC au réfectoire et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4- Installation d'un système évolutif de vidéoprotection à l'aire de tri sélectif et d'une alarme à la salle des fêtes – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle sa délibération n°20220907D3 approuvant l'installation d'un système de vidéoprotection au point d'apport volontaire et d'une alarme à la salle des fêtes.

Présentation des devis

| | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------|------------|-------------|
| Alarme | 1170.00 € | 1404.00 € |
| Vidéoprotection | 9519.00 € | 11422.80 € |
| Mât | 155.00 € | 186.00 € |
| | 10844.00 € | 13012.80 € |

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

| Sources | Montant | Taux |
|--|-------------------|------|
| Fonds propres | 6506.40 € | |
| Sous-total autofinancement | | |
| Etat (DETR ou DSIL) | 4337.60 € | 40 % |
| Sous-total subventions publiques* | | |
| Total HT | 10844.00 € | |
| Total TTC | 13012.80 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération installation d'un système de vidéoprotection évolutif et d'une alarme et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

5- CAGV : communication du rapport annuel 2021

Communication du rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Questions diverses

- Eclairage terrain de pétanque : faire un maximum avec l'éclairage public (horaires)
- Vœux du Maire le 14/01/23